

# AFFECTATION APRÈS LA CLASSE DE 3<sup>E</sup>

MODE D'EMPLOI

2019 - 2020

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

Dans quelques semaines, votre enfant va quitter le collège pour poursuivre sa scolarité au lycée. Son orientation (en 2<sup>de</sup> générale ou technologique, en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> CAP) va faire l'objet d'une décision à la suite du dernier conseil de classe de l'année.

L'étape suivante est l'affectation dans un lycée de l'académie. Paris est riche en lycées et en formations et cette affectation concerne près de 17 000 élèves chaque année. C'est pour gérer au mieux ce grand mouvement que l'académie de Paris utilise une application de régulation de l'affectation des élèves, AFFELNET.

Cette application a pour objectif d'assurer à chaque élève une place en lycée dans son secteur de référence et de favoriser la mixité sociale dans les établissements dans la limite de leur capacité d'accueil.

Elle affecte les élèves en fonction de l'ordre des vœux qu'ils ont exprimés (jusqu'à 10 vœux possibles désormais) et de leurs résultats scolaires. Pour l'enseignement général et technologique, elle prend en compte aussi l'adresse de résidence dans un souci de limiter les temps de trajet domicile-lycée, et la situation sociale. L'an dernier plus de 8 élèves sur 10 ont obtenu un de leurs trois premiers vœux. Pour l'enseignement professionnel, elle peut s'appuyer sur l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil.

Ce guide est destiné à expliciter les modalités d'affectation et à vous accompagner dans les choix qu'il vous revient d'exprimer dans un calendrier précis. Le chef d'établissement du collège de votre enfant est, avec ses équipes, votre interlocuteur privilégié. Vous trouverez ici les autres ressources académiques à votre disposition.

## CALENDRIER

Deuxième semaine de mai	<p>Le professeur principal de la classe remet à votre enfant la fiche préparatoire à la saisie des vœux, sur laquelle vous mentionnez vos choix d'établissements.</p> <p>Une fois complétée par vos soins, <b>la fiche doit être remise au professeur principal à la date indiquée par le collège.</b></p> <p><b>L'établissement saisit les vœux dans l'application AFFELNET</b></p> <p>La fiche de vœux est imprimée et vous est rendue pour validation et signature. Vous devez la retourner signée au collège : elle constitue la trace écrite de votre demande et elle ne doit comporter aucun correctif. À défaut de retour à la date indiquée par le collège, la fiche imprimée sera considérée comme validée.</p>
Jusqu'au jeudi 6 juin	Notification à la famille de <b>la décision d'orientation du chef d'établissement.</b>
Jeudi 13 juin et vendredi 14 juin	Commissions d'appel de la décision d'orientation de fin de troisième. <b>Vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la notification de la décision d'orientation du chef d'établissement pour formuler votre appel.</b>
Vendredi 28 juin	1 <sup>er</sup> tour d'AFFELNET : <b>Résultat de l'affectation.</b> Chaque élève reçoit le résultat de l'affectation à la fin de la dernière épreuve écrite du Diplôme national du brevet.
Du vendredi 28 juin au vendredi 5 juillet	<b>Votre enfant doit s'inscrire obligatoirement dans le lycée d'affectation.</b> La procédure d'inscription en ligne vous permettra d'effectuer plus rapidement cette formalité (jusqu'au 2 juillet) : <a href="https://ts.ac-paris.fr/ts">https://ts.ac-paris.fr/ts</a>
Du mardi 2 juillet matin au vendredi 5 juillet à 12h	Les élèves non affectés reformulent des vœux auprès de leur collège d'origine dans les établissements ayant des places vacantes.
Mardi 9 juillet	<b>Les familles sont informées des résultats du 2<sup>e</sup> tour d'AFFELNET.</b> Les élèves affectés doivent s'inscrire obligatoirement dans leur lycée d'affectation avant le 12 juillet. Les élèves non affectés à l'issue du 2 <sup>e</sup> tour reprennent impérativement contact avec leur établissement d'origine.
Lundi 2 septembre	Rentrée des élèves.

# AFFECTATION EN CLASSE DE 2<sup>DE</sup> DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Vous devez formuler entre 8 et 10 vœux.

**UN VŒU = UN LYCÉE.**

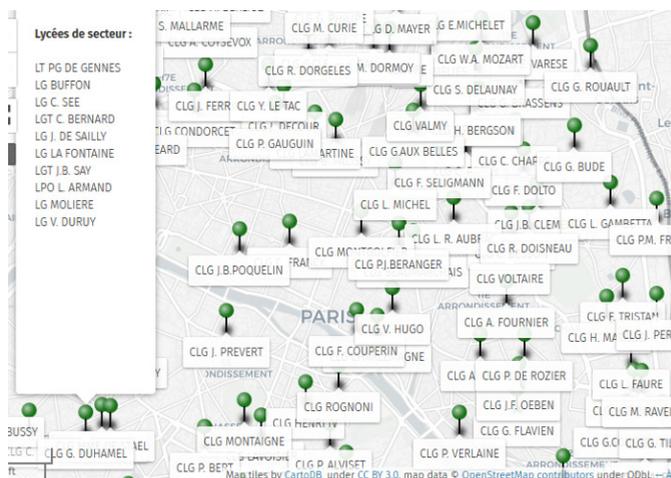
Vous pouvez alterner des vœux de 2<sup>de</sup> GT et des vœux en voie professionnelle. Tout élève a le droit d'être affecté dans un lycée du secteur qui correspond à son adresse d'habitation.

L'affectation prend en compte plusieurs éléments traduits en points permettant l'élaboration d'un barème visant à guider le processus d'affectation :

- L'adresse de l'élève (c'est à partir du collège du secteur de votre domicile que sont définis les lycées de référence)
- Le niveau de maîtrise du socle commun de compétences et de culture, et, à parts égales, les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3<sup>e</sup>
- La qualité de boursier
- La scolarité complète des quatre dernières années en éducation prioritaire (pour les élèves non boursiers).

Pour connaître les lycées pour lesquels votre enfant bénéficiera d'une priorité pour l'affectation en 2<sup>de</sup> générale et technologique, dirigez-vous vers notre carte interactive :

[www.ac-paris.fr/portail/affectation-2nde-2019](http://www.ac-paris.fr/portail/affectation-2nde-2019)



# LE BARÈME

**POUR TOUS LES ÉLÈVES :**

## RÉSULTATS SCOLAIRES

**BILAN DE FIN DE CYCLE**

**4 800 POINTS**



**BILANS PÉRIODIQUES**

**4 800 POINTS**

MAXIMUM

**9 600 POINTS**



**BONUS SECTEUR DE RÉFÉRENCE**

**ADRESSE D'HABITATION = COLLÈGE DE SECTEUR**

**= LYCÉES DE SECTEUR**

**9 600 POINTS**



**19 200 POINTS**

MAXIMUM

**POUR CERTAINS ÉLÈVES, UNE BONIFICATION DE POINTS :**

**ÉLÈVE NON BOURSIER  
SCOLARISÉ EN REP/REP+**

**+480 POINTS**



**19 680 POINTS**

MAXIMUM

**ÉLÈVE BOURSIER  
EN 2018/2019**

**+4 800 POINTS**



**24 000 POINTS**

MAXIMUM

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

### Les formations à recrutement particulier

Certaines formations à recrutement particulier (sections internationales ou binationales, classes à double cursus, formations professionnelles en partenariat, etc.) font l'objet d'un recrutement particulier.

#### ATTENTION :

**Ces formations spécifiques exigent la constitution de dossiers et/ou d'entretiens selon un calendrier particulier, propre à chaque lycée.**

Si vous demandez une formation de ce type, **le vœu doit être saisi en premier vœu**. La satisfaction de ce vœu exclut naturellement les suivants.

Si vous souhaitez des informations concernant les formations à recrutement particulier, vous pouvez consulter les [pages lycées du site académique](#), consulter les sites internet des lycées visés et vous rapprocher de leurs secrétariats.

### Les élèves reconnus en situation de handicap ou en situation de maladie grave

Ils bénéficient d'une priorité d'affectation pour obtenir un établissement adapté à leur situation personnelle. Pour les élèves reconnus en situation de handicap, **la case correspondante doit être cochée sur la fiche de vœux**. Pour les élèves reconnus en situation de maladie grave, un dossier doit être transmis au service médical en faveur des élèves.

Les dossiers seront étudiés selon un calendrier spécifique.

### Résidence hors de Paris

Les familles des élèves quittant Paris ou résidant hors de Paris doivent entamer des démarches pour qu'ils puissent être scolarisés dans leur département de résidence. Ils doivent pour cela vérifier les modalités d'affectation auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département concerné. La saisie de leurs vœux se fera en ligne dans leur collège d'origine. Il convient toutefois d'être attentif aux calendriers qui peuvent différer légèrement.

### Arrivée à Paris

Les élèves emménageant à Paris pendant l'été ne participent pas à AFFELNET et seront affectés par la commission d'affectation fin août.

6

#BAC2021

Découvrez dès maintenant les enseignements de spécialité dans votre académie

**BAC 2021 : la carte des enseignements de spécialité offerts en 1<sup>ère</sup> dans les lycées d'enseignement général est disponible sur le [site internet de l'académie](#)**

## AFFECTATION EN CLASSE DE 2<sup>DE</sup> PRO ET 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE DE CAP

### VOUS POUVEZ FORMULER JUSQU'À 10 VŒUX DONT 4 OBLIGATOIRES.

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées parisiens, ainsi que sur certains établissements des académies de Créteil et de Versailles.

#### **ATTENTION :**

**Certaines formations peuvent exiger un dossier ou un (des) entretien(s) dans le lycée demandé, des stages, etc., pour s'assurer qu'elles correspondent aux attentes des élèves.**

**C'est le cas des formations du dispositif PASSPRO pour lequel le calendrier doit être respecté strictement.**

Le barème prend en compte :

- Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3<sup>e</sup> ;
- Le domicile de l'élève. S'il habite à Paris, il bénéficie d'une priorité d'affectation dans les formations à recrutement académique ;
- Un double bonus peut être accordé aux élèves ayant fait la preuve de leur motivation dans une spécialité ou famille de métiers :
  - > donné par le collège sur une seule spécialité ou famille de métiers
  - > donné par l'établissement d'accueil, suite à une démarche personnelle (mini-stage, entretien, lettre de motivation, etc.)

*Apprentissage : les vœux précis doivent figurer sur la fiche AFFELNET.*

*Les élèves intéressés seront contactés par le CFA demandé qui pourra les accompagner dans la recherche d'un employeur.*

# LE BARÈME

## RÉSULTATS SCOLAIRES

BILAN DE FIN DE CYCLE  
4 800 POINTS



BILANS PÉRIODIQUES  
4 800 POINTS

MAXIMUM  
9 600 POINTS



## BONUS PARIS (SI DOMICILE À PARIS)

4 800 POINTS



## FORMATIONS HORS PASSPRO

BONUS DE  
MOTIVATION  
(ÉTABLISSEMENT  
D'ORIGINE)

2 500 POINTS

BONUS DE  
MOTIVATION  
(ÉTABLISSEMENT  
D'ACCUEIL)

2 500 POINTS



19 400 POINTS  
MAXIMUM

## FORMATIONS PASSPRO

BONUS  
PASSPRO

0 À 9 000 POINTS



14 400 À 23 400 POINTS  
MAXIMUM

## LE FONCTIONNEMENT D'AFFELNET

AFFELNET est un outil informatique d'aide à la décision. Cette application permet d'enregistrer les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée.

Les collèges recueillent les vœux d'affectation exprimés par les familles et les saisissent dans le logiciel. Les lycées inscrivent les élèves qui leur sont affectés.

Le logiciel examine tous les vœux simultanément pour que chaque élève ait son meilleur vœu en fonction de son barème :

- **Il est important de hiérarchiser ses vœux** car chaque élève n'aura qu'une seule proposition d'affectation. Si le barème de votre enfant lui permet d'être affecté sur son 2<sup>e</sup> vœu, il ne pourra pas être affecté dans les lycées demandés en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> vœu.
- **Un vœu en fin de liste n'est pas un vœu perdu** : Votre enfant peut obtenir le lycée X classé en 10<sup>e</sup> vœu si son barème est plus élevé que celui d'un autre élève qui aurait classé ce lycée en 1<sup>er</sup> vœu.

**Les langues et les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation.**

- Il faut veiller à formuler des vœux d'établissement proposant les langues étudiées au collège.
- Les enseignements optionnels sont attribués, après l'inscription, en fonction des possibilités d'accueil du lycée.
- Lorsque le lycée d'affectation ne propose pas un enseignement particulier, il est possible sous certaines conditions, de le suivre dans le cadre d'un enseignement inter-établissements, c'est-à-dire ouvert dans un lycée à destination de plusieurs autres. La liste est consultable sur le site [https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2\\_922088/les-enseignements-mutualises](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_922088/les-enseignements-mutualises).

Tous les élèves pourront consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie, en se munissant de leur **numéro d'identifiant national élève (INE)** qui figure sur la convocation au Diplôme national du brevet et de leur date de naissance.

### **VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DE L'AFFECTATION OBTENUE**

Les demandes de révisions d'affectation doivent être transmises, par voie postale uniquement, sur un formulaire remis par le lycée d'affectation.

Seules seront étudiées les demandes concernant des situations exceptionnelles et aucune demande ne sera étudiée pour un élève ayant obtenu satisfaction sur l'un de ses vœux.

# POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

UNE INFORMATION DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET :

[www.ac-paris.fr/parents-eleves](http://www.ac-paris.fr/parents-eleves)

JE CLIQUE SUR  
S'INSCRIRE AU LYCÉE

Collège  
Parents / Élèves  
Lycée  
Post Bac  
Inscriptions/affectations  
Bourses et aides financières  
Enseignement professionnel  
Élèves à besoins éducatifs particuliers  
Élèves nouvellement arrivés de l'étranger - CASNAV  
Soutien à la réussite scolaire  
Orientation  
Santé et social  
Rôle et place des parents  
Droits et devoirs de l'élève  
Examens et concours (SIEC)  
Culture, sports, international

Statuts d'affectation au collège  
Résultats d'affectation au lycée  
S'inscrire au collège  
S'inscrire au lycée  
Bourses et Aides financières  
Aides éducatives particulières  
Déposer un dossier d'affectation en ligne  
Prendre rendez-vous

Écoles, collèges, lycées  
Parents, contactez-nous  
Informations pratiques  
Aménagements aux examens pour les candidats en situation de handicap  
Liens utiles  
Ma "voix scientifique"  
Mon orientation en ligne  
Liste des internats  
Téléchargements  
Guide "Après la 3ème" 2017  
Guide d'entrée en 6ème 2017  
Plaquette "Trouble déficit de l'attention et hyperactivité"

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ENTRÉE AU LYCÉE,  
JE CLIQUE SUR INSCRIPTION EN VOIE GÉNÉRALE &  
TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNELLE

Inscription en voie générale et technologique  
Inscription en voie professionnelle  
2 Seconde  
1 Première  
T Terminale  
Cursus spécifiques  
Élèves issus des établissements hors contrat

JE SOUHAITE POSER UNE QUESTION,  
JE CLIQUE SUR « PARENTS,  
CONTACTEZ-NOUS »

Parents, contactez-nous

## LE GUIDE ONISEP PARIS “APRÈS LA 3<sup>E</sup>”

Il est distribué à chaque collégien.

Il est téléchargeable sur le site [www.onisep.fr/paris](http://www.onisep.fr/paris).

Vous y trouverez également les formations par la voie de l'apprentissage.

## UN ACCUEIL DES FAMILLES DANS VOTRE COLLÈGE OU ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

**Votre établissement d'origine est votre interlocuteur privilégié** à contacter en priorité. Il est le garant du suivi de la scolarisation de ses élèves et assure le relais avec le rectorat de Paris. En cas de problème, c'est avec lui que vous devez prendre contact.

Une fois l'établissement d'affectation connu, celui-ci devient le point d'entrée de vos démarches.

## DANS LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) :

Dans les arrondissements, les CIO ont accès, comme au rectorat, aux informations concernant la situation de votre enfant, et pour le second tour d'AFFELNET, aux possibilités d'affectation. Ils vous guideront dans vos démarches.

L'accueil se fait avec ou sans rendez-vous, les coordonnées et horaires des CIO sont **consultables sur le site de l'académie**.

## DES CONSEILLERS SONT À VOTRE ÉCOUTE PENDANT L'ÉTÉ :

Un accueil téléphonique mis en place **à partir du lundi 3 juin et jusqu'au vendredi 6 septembre 2019**, de 9h00 à 16h00 sans interruption au numéro d'appel suivant : **01 44 62 43 99**.

## AU BUREAU DES AFFECTATIONS EN LYCÉE DU RECTORAT

**Accueil EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous :**

- en ligne à l'adresse : [https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2\\_1547242/prise-de-rendez-vous-dve](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1547242/prise-de-rendez-vous-dve)
- par téléphone au **01 44 62 43 99** (numéro ouvert du 3 juin au 6 septembre). L'accueil sans rendez-vous est réservé essentiellement aux élèves emménageant à Paris.

---

## 1 rectorat | 2 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19

Enseignement supérieur en Sorbonne | 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr) | [www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr) | [communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr)

 [@academie\\_paris](https://twitter.com/academie_paris) |  [paris.academie](https://www.facebook.com/paris.academie) |  [academie\\_paris](https://www.instagram.com/academie_paris)